

HORS SÉRIE N°2



N°	NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	ENTREPRISE / ORGANISME	STATUT DU MANDAT	FIN DE MANDAT
001	M. A. N.	PRESIDENT	SONARA	HORS MANDAT	12/03/2018
002	M. B. T.	PRESIDENT	ENEO	HORS MANDAT	27/05/2019
003	M. C. D.	PRESIDENT	CAMWATER	HORS MANDAT	14/11/2020
004	M. E. F.	DIRECTEUR	ADC	HORS MANDAT	03/02/2021
005	M. A. F.	DIRECTEUR	AOMA	HORS MANDAT	30/13/2019
006	M. A. Y.	PRÉSIDENT			27/03/2022
007	M. A. B.	PRÉSIDENT			18/03/2021
008	M. A. N.	PRÉSIDENT			23/03/2023
009	M. C. P.	DIRECTEUR			05/03/2013
010	M. C. N.	DIRECTEUR			27/08/2021
011	M. E. N.	DIRECTEUR			27/03/2023
012	M. E. H.	DIRECTEUR			23/03/2011
014	M. C. U.	PRÉSIDENT			07/03/2028
015	M. C. K.	DIRECTEUR			23/03/2027
015	M. C. U.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	06/03/2028
016	M. C. M.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	03/03/2028
017	M. C. L.	DIRECTEUR			03/03/2028
018	M. G. N.	PRÉSIDENT			03/03/2028
019	M. B. R.	PRÉSIDENT			13/03/2023
052	M. S. Z.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	07/08/2022
058	M. G. T.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	28/03/2023
053	M. D. H.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	27/03/2023
052	M. G. N.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	08/03/2022
052	M. G. D.	DIRECTEUR		HORS MANDAT	19/03/2021
052	M. B. H.	DIRECTEUR			03/03/2023
054	M. C. K.	PRÉSIDENT			23/08/2023
053	M. B. G.	DIRECTEUR			28/03/2022
053	M. A. B.	PRÉSIDENT			05/08/2023
052	M. G. R.	PRÉSIDENT			03/03/2028
055	M. C. N.				03/09/2028
056	M. C. B.				02/09/2029
056	M. S. B.				03/09/2021
055	M. C. N.				03/03/2028
057	M. C. R.				03/03/2028
055	M. G. R.				03/03/2028
050	M. B. R.				03/03/2029
069	M. G. N.				02/03/2028
051	M. G. N.				02/03/2028
053	M. G. N.				02/05/2029
053	M. C. H.				30/06/2028
058	M. G. K.				02/03/2026

La liste complète des 58 DG et 44 DGA hors mandat

Professeuse Viviane ONDOUA BIWOLÉ

Professeure titulaire des universités — Experte en management public

#MandatsEchus237

• #TripleNaufrage

Série Quand l'illégalité a un prix — 2026

Avant-propos

Ce hors-série est un document de référence. Il ne résume pas le phénomène des mandats échus dans les entreprises et établissements publics camerounais, les quatre volumes de la série principale s'en chargent. Il documente la réalité, nom par nom, entité par entité, chiffre par chiffre.

Au 31 décembre 2026, cent deux postes de directeur général ou de directeur général adjoint dans les entreprises et établissements publics camerounais sont en situation d'irrégularité au regard des lois n°2017/010 et n°2017/011 du 12 juillet 2017. Cinquante-huit directeurs généraux. Trente-cinq directeurs généraux adjoints. Et neuf postes vacants (cinq directeurs généraux, quatre directeurs généraux adjoints) dont les titulaires sont décédés en fonction ou dont le poste n'a jamais été pourvu.

Ces cent deux situations ne sont pas équivalentes. Un directeur général nommé en 2017 et qui affiche aujourd'hui neuf ans d'ancienneté n'est pas dans la même situation qu'un directeur général adjoint en poste depuis 1983 (quarante-trois ans) dont l'écart au plafond légal atteint trente-quatre années. Cette publication présente la liste complète, classée, annotée, et accompagnée des statistiques qui permettent d'en apprécier l'ampleur réelle.

Ces données sont publiques. Elles sont extraites des décrets de nomination, vérifiées et croisées avec les rapports officiels. Leur publication est un acte de redevabilité citoyenne : les Camerounais ont le droit de savoir qui dirige les entreprises que leurs impôts financent, depuis combien de temps, et dans quel rapport avec le cadre légal.

1. Le cadre légal : rappel des seuils

Les lois jumelles du 12 juillet 2017 fixent les plafonds suivants, sans exception ni clause dérogatoire :

- Directeur général : mandat de 3 ans, renouvelable 2 fois : soit 9 ans au maximum.
- Directeur général adjoint : mandat de 3 ans, renouvelable 2 fois : soit 9 ans au maximum.

L'écart figurant dans les tableaux de ce hors-série est calculé comme la différence entre l'ancienneté actualisée à 2026 et ce plafond de 9 ans. Un écart de 0 signifie que le dirigeant est à la limite ou légèrement au-delà, mais dans une configuration qui aurait pu être régulière selon le calendrier des renouvellements. Un écart de 20, 30 ou 40 ans signifie que la durée légale maximale a été dépassée de ces mêmes années.

Note méthodologique

Les données présentées dans ce hors-série sont actualisées à 2026. L'année de nomination retenue est celle du premier décret de nomination documenté. Pour les postes vacants, aucun calcul d'écart n'est disponible la vacance elle-même constitue l'irrégularité, au regard du délai légal de six mois encadrant la procédure d'intérim et de nomination définitive.

2. Les chiffres qui résument la situation

Indicateurs	Valeurs
Total de postes en situation d'irrégularité	102
Directeurs généraux (DG) hors mandat	58
Directeurs généraux adjoints (DGA) hors mandat	35
Postes de DG/DGA vacants (décès ou non-pourvus)	9
DG en poste depuis avant 2008 (déjà hors délai en 2017)	15
DGA en poste depuis avant 2008 (déjà hors délai en 2017)	14
DG avec un écart supérieur à 10 ans	15
DGA avec un écart supérieur à 10 ans	14
Ancienneté moyenne des DG	15,7 ans
Ancienneté moyenne des DGA	16,9 ans
Écart moyen des DG au plafond légal	6,7 ans
Écart moyen des DGA au plafond légal	7,9 ans
Plus ancien DG en fonction : TIATI A NGAE (UTAVA)	37 ans (nommé en 1989, écart = 28 ans)
Plus ancien DGA en fonction : Robert NYONSE (SEMRY)	43 ans (nommé en 1983, écart = 34 ans)

Le chiffre le plus révélateur

Robert NYONSE, directeur général adjoint de la SEMRY (Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua), est en poste depuis 1983. En 2026, son ancienneté atteint quarante-trois ans. Son écart au plafond légal de neuf ans est de trente-quatre années. Ce seul cas illustre, mieux que tout raisonnement abstrait, la distance qui sépare le texte de la loi de la réalité de son application.

3. Les 5 cas les plus critiques parmi les DG

Entité	Directeur général	Nommé	Ancienneté	Écart
UTAVA	TIATI A NGAE	1989	37 ans	28 ans
FNE	Camille Moute à Bidias	1991	35 ans	26 ans
SNH	Adolphe MOUDI KI	1993	33 ans	24 ans
IMPM	ESSAME OYONO Jean Louis	2002	24 ans	15 ans
SOPECAM	Marie-Claire NNANA	2002	24 ans	15 ans

4. Les 5 cas les plus critiques parmi les DGA

Entité	DGA	Nommé	Ancienneté	Écart
SEMR	Robert NYONSE	1983	43 ans	34 ans
SNI	ONDOA ONANA AMBROISE	1990	36 ans	27 ans
ART	ZOURMBA ABOUBAKAR	1999	27 ans	18 ans
AER	Jean Jacques LEDRU	2000	26 ans	17 ans
ARSEL	Honoré Demenou Tapamo	2000	26 ans	17 ans

5. Distribution des écarts : visualiser l'ampleur

Tranche d'écart	DG concernés	DGA concernés	Total
0 à 5 ans (limite ou légèrement dépassé)	25	15	40
5 à 10 ans (dépassement modéré)	18	6	24
10 à 15 ans (dépassement sévère)	8	7	15
15 à 20 ans (dépassement critique)	4	5	9
20 à 30 ans (dépassement extrême)	3	1	4
Plus de 30 ans (record absolu)	0	1	1
TOTAL	58	35	93 + 9 vacants = 102

La lecture de ce tableau révèle que si la majorité des situations (64 cas sur 93) présente un écart inférieur à dix ans, le quart restant (29 cas) se situe dans une zone de dépassement sévère à extrême, certains atteignant des durées qui défient toute logique de gestion publique ordinaire.

6. La liste complète : 58 Directeurs généraux hors mandat

Les colonnes « Anc. » et « Écart » sont exprimées en années. L'écart est calculé par rapport au plafond légal de 9 ans. Les cases à écart ≥ 10 ans sont à considérer comme prioritaires dans toute action de régularisation.

N°	Cat.	Entités	Dirigeant	Nommé	Anc.	Écart
1	DG	Aéroports Du Cameroun (ADC)	Thomas OWONA ASSOUMOU	2009	17	8
2	DG	Agence d'Électrification Rurale (AER)	Ousmanou MOUSSA	2000	26	17
3	DG	Agence de Promotion des PME (APME)	BADGA Jean Marie Louis	2014	12	3
4	DG	Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Joseph NGO	2012	14	5
5	DG	Agence de Régulations des Télécommunications (ART)	Philémon ZO'O ZAME	2017	9	0
6	DG	Agence de Service Civique (ASCNPD)	TAOSSI	2013	13	4
7	DG	Agence Nationale de Football (ANAFoot)	Carl ENOW NGACHU	2017	9	0
8	DG	ANTIC	Dr EBOT EBOT ENAW	2006	20	11
9	DG	ANAFOR	Théophile BEKOLO BEKOLO	2010	16	7
10	DG	ASRAN	Augustin SIMO	2010	16	7
11	DG	BUCREP	Bernadette Françoise MBARGA	2000	26	17
12	DG	BUNEC	Alexandre Marie YOMO	2015	11	2
13	DG	Caisse de Dev. de l'Élevage du Nord-Ouest (CDENO)	Mbah Shupong Michael	2014	12	3
14	DG	CSPH	Okie Johnson Ndoh	2017	9	0
15	DG	CNPS	Alain Noël Olivier Mekulu Mvondo Akame	2008	18	9
16	DG	Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA)	Paule ASSOUMOU KOKI	2015	11	2
17	DG	CDC	Franklin Ngoni Ikome Njie	2012	14	5
18	DG	CAMPOST	Pierre KALDADAK	2016	10	1
19	DG	CHACERH	Jean Marie KASIA	2011	15	6
20	DG	Centre International Réf. Chantal Biya (CIRCB)	Alexis NDJOLO	2012	14	5
21	DG	ALUCAM	Alain MALONG	2009	17	8
22	DG	CNCC	Auguste MBAPPE PENDA	2006	20	11
23	DG	CICAM	Edouard EBAH ABADA	2016	10	1
24	DG	Crédit Foncier du Cameroun (CFC)	MISSI Jean Paul	2012	14	5

N°	Cat.	Entités	Dirigeant	Nommé	Anc.	Écart
25	DG	EDC	Théodore NSANGO	2009	17	8
26	DG	FNE	Camille Moute à Bidias	1991	35	26
27	DG	FEICOM	Philippe Camille AKOA	2006	20	11
28	DG	HGOPD	Emile Télésphore MBOUDOU	2014	12	3
29	DG	IRAD	Noé WOIN	2011	15	6
30	DG	IMPM	ESSAME OYONO Jean Louis	2002	24	15
31	DG	Institut National de Cartographie (INC)	Martin MBOTTA ELIMBI	2009	17	8
32	DG	INS	Joseph TEDOU	2005	21	12
33	DG	ISMP	MOKWE Edward Misime	2010	16	7
34	DG	LABOGENIE	Jean MOUFO	2017	9	0
35	DG	LANACOME	Rose Abondo Ngono Mballa	2015	11	2
36	DG	LINAFI	Etah Collins Ayuk	2015	11	2
37	DG	HYDRO-MEKIN	Frédéric Biya Motto	2011	15	6
38	DG	MAGZI	MANON CHRISTOL GEORGES	2006	20	11
39	DG	MIDEPECAM	TAMBI Sammy AKO	2012	14	5
40	DG	MIPROMALO	Libiky Boubakar	2017	9	0
41	DG	MIRAP	Cyprien BAMZOK NTOL	2011	15	6
42	DG	MAETUR	MANGA Louis Roger	2012	14	5
43	DG	MEADEN	ABDOULAYE SERNO	2006	20	11
44	DG	Observ. Nat. Changements Climatiques (ONCC-OBS)	Joseph Armathé Amougou	2015	11	2
45	DG	CRTV	Charles NDONGO	2016	10	1
46	DG	Office Nat. Cacao et Café (ONCC-CACAO)	Michael NDOPING	2006	20	11
47	DG	Palais des Congrès (PC)	Christophe MIEN ZOK	2013	13	4
48	DG	Port Autonome de Douala (PAD)	Cyrus NGO'O	2016	10	1
49	DG	Port Autonome de Kribi (PAK)	Patrice Barthélemy MELOM	2016	10	1
50	DG	SODECOTON	Bayero Mohamadou Bounou	2016	10	1
51	DG	SODEPA	DENIS KOULAGNA KOUTOU	2016	10	1
52	DG	SOPECAM	Marie-Claire NNANA	2002	24	15
53	DG	SUP'PTIC	Felix WATCHING	2017	9	0
54	DG	SRC	Marie-Rose Thérèse Odile Messi	2013	13	4
55	DG	SONATREL	Victor MBEMI NYAKNGA	2016	10	1
56	DG	SNH	Adolphe MOUDI KI	1993	33	24
57	DG	SNI	YAOU AISSATOU	2003	23	14
58	DG	UTAVA	TIATI A NGAE	1989	37	28

7. La liste complète : 35 Directeurs généraux adjoints hors mandat

N°	Cat.	Entités	Dirigeant	Nommé	Anc.	Écart
59	DGA	APME	EWUSI MBONGO Éric	2016	10	1
60	DGA	ART	ZOURMBA ABOUBAKAR	1999	27	18
61	DGA	ASCNPD	ESUA John ENOW	2013	13	4
62	DGA	AER	Jean Jacques LEDRU	2000	26	17
63	DGA	ANTIC	Mme ABENKOU EBA'A Paulette	2006	20	11
64	DGA	ANAFOR	Bruno DJABE EWUSE	2003	23	14
65	DGA	ARSEL	Honoré Demenou Tapamo	2000	26	17
66	DGA	BUCREP	Abdoulaye Oumarou Dalil	2006	20	11
67	DGA	BUNEC	ABDOULAYEADJIALI BOUKAR	2015	11	2
68	DGA	CAA	Kendem John Forghab	2014	12	3
69	DGA	CAMPOST	Lucien NANA YOMBA	2012	14	5
70	DGA	CIRCB	Godwin NCHINDA	2012	14	5
71	DGA	Centre Pasteur du Cameroun (CPC)	Suzanne BELINGA	2017	9	0
72	DGA	CNCC	YOUNOUSS SOUNGUI	2006	20	11
73	DGA	CICAM	Emmanuel POHOWE	2016	10	1
74	DGA	EIFORCES	Dr. OYONO née THOM Cécile	2016	10	1
75	DGA	SUP'PTIC	Léontine NKAMBA	2017	9	0
76	DGA	HGOPY	Charles Nsom Mba	2012	14	5
77	DGA	IMPM	Tom AGBOR EGBE	2002	24	15
78	DGA	INS	Joseph Guy SHE ETOUNDI	2005	21	12
79	DGA	LABOGENIE	Salomon Roger Godfroid Tchouen	2017	9	0
80	DGA	LINAFI	Chiawah Ebonkeng Cecilia épouse Mungo	2015	11	2
81	DGA	MAGZI	MABIOM AKOBORD Christophe	2006	20	11
82	DGA	MAETUR	MBONG Michaël MBINE	2012	14	5
83	DGA	ONCC-OBS	FORGHAB Patrick MBOMBA	2015	11	2
84	DGA	CRTV	EMMANUEL WONGIBE	2016	10	1
85	DGA	ONCC-CACAO	Nana ABDOULAYE	2006	20	11
86	DGA	Palais des Congrès (PC)	Mme Louise MUSONGE	2016	10	1
87	DGA	PAD	Charles Michaux MOUKOKO NJOH	2012	14	5
88	DGA	SOPECAM	SHEY Peter MABU	2002	24	15
89	DGA	SRC	YOSSA BERNARD	2013	13	4

N°	Cat.	Entités	Dirigeant	Nommé	Anc.	Écart
90	DGA	SEMRY	Robert NYONSE	1983	43	34
91	DGA	SIC	Faustin Clovis NOUNDJEU	2012	14	5
92	DGA	SONATREL	Ruben MINLAA MENGUE	2016	10	1
93	DGA	SNI	ONDOA ONANA AMBROISE	1990	36	27

8. Les 9 postes vacants

Ces postes constituent une irrégularité distincte : ce n'est pas un mandat échu, mais une vacance prolongée au-delà du délai légal de six mois prévu par les lois de 2017 pour la procédure d'intérim et de nomination définitive.

N°	Cat.	Entités	Dirigeant	Nommé	Anc.	Écart
94	Vacant	SODECOTON	DGA (Vacant)	—	—	—
95	Vacant	CFC	DGA (décédé)	—	—	—
96	Vacant	ANOR	DG (décédé)	—	—	—
97	Vacant	ANAFoot	DGA (décédé)	—	—	—
98	Vacant	APN	DG (décédé)	—	—	—
99	Vacant	CNPS	DGA (décédé)	—	—	—
100	Vacant	EDC	DGA (vacant)	—	—	—
101	Vacant	API	DG (décédé)	—	—	—
102	Vacant	CCAA	DGA (Vacant)	—	—	—

Note : depuis la transformation de l'établissement public en entreprise publique, les DG et DGA de la MAETUR n'ont pas d'actes de nomination — ce qui les place dans une catégorie d'irrégularité distincte, mais tout aussi réelle.

9. Que faire ? La feuille de route en trois étapes

- **Étape 1** : Traiter en urgence les 29 cas avec écart supérieur à 10 ans : ces situations cumulent illégalité ancienne et risque institutionnel maximal. Elles appellent une nomination ou une libération sans délai.
- **Étape 2** : Régulariser les 9 postes vacants : activer le mécanisme légal d'intérim, convoquer les conseils d'administration, et prononcer les nominations définitives dans le délai légal de six mois.
- **Étape 3** : Instituer un suivi annuel automatisé des échéances de mandat : aucune de ces 102 situations ne devrait pouvoir se constituer ni se prolonger si un dispositif de veille existait et était activé.

Aucune de ces trois étapes ne suppose une réforme législative nouvelle. Le cadre légal existe. Ce qui est requis, c'est la volonté de l'appliquer.

- MERCI -